

# infoObservatoire

Janvier 2022

#47



(photo : Bernard HILD - TRAIL URBAIN DE LONGWY)

**SANTÉ**

**SPORT, SANTÉ,  
TERRITOIRES**

**Interactions et mutations**



agence d'urbanisme et de développement durable

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. LA PRATIQUE SPORTIVE « ENCADREE » DANS LE NORD-LORRAIN.....	4
1.1 Une hausse du nombre de licenciés.....	4
1.2 ... mais un affaiblissement du maillage de structures.....	6
1.3 Des pratiques différenciées selon l'âge.....	8
2. SPORT ET SANTE, UN LIEN MALMENE PAR LE COVID-19..	14
2.1 L'impact des confinements sur l'activité physique des populations.....	14
2.2 Des impacts du covid sur la pratique encadrée déjà visibles.....	15
2.3 Le sport-santé, un moyen de lutte contre le Covid-19 : focus sur 2 exemples concrets.....	16
3. UN LIEN SPORT-SANTE QUI REINTERROGE L'ACTION PUBLIQUE .....	19
3.1 Quel devenir pour les équipements sportifs du territoire ?.....	19
3.2 Urbanisme-sport-santé : un triptyque favorable au bien-être des populations.....	24
CONCLUSION.....	28

# infoObservatoire



En juin 2020, Steven Da Costa, natif de Mont-Saint-Martin, devient le premier champion olympique de karaté de l'histoire. Cet exploit d'un sportif du Pays-Haut s'inscrit dans **un contexte de reprise difficile du mouvement sportif**, affaibli par la pandémie de Covid-19 et plusieurs mois de confinement qui ont mis à mal les sportifs, les structures. Mais cette période révèle aussi une demande grandissante pour une offre de pratique sportive sans contraintes.

Dans ce contexte, l'AGAPE propose **une lecture transversale de la place du sport dans les territoires**, en explorant ce que révèlent les dynamiques récentes de la pratique sportive « institutionnelle », mais aussi les impacts du Covid-19 et l'importance du rôle joué par le sport dans la santé et le bien-être des populations.

Enfin, en questionnant les rapports aux équipements, à la nature en ville, au lien social et à l'économie sociale et solidaire, **notre analyse vise à montrer comment les collectivités locales peuvent s'emparer de la question du sport pour agir positivement sur le bien-être des populations.**

# 1 • LA PRATIQUE SPORTIVE « ENCADREE » DANS LE NORD-LORRAIN

## Méthodologie

Le Ministère des Sports organise chaque année un recensement des licences et structures au sein des fédérations qui lui sont affiliées, permettant de suivre les évolutions de la pratique sportive encadrée, et diffusé à l'échelon communal par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP). Les dernières données détaillées disponibles portent sur le millésime 2018.

Ces données appellent les précisions suivantes :

- Le recensement porte sur des licences délivrées et non des personnes, une personne pouvant posséder plusieurs licences, au sein d'une même fédération ou au sein de plusieurs fédérations ;
- Les licences sont recensées au lieu d'habitation de l'adhérent, et non au lieu de pratique ;
- Le recensement des clubs peut varier dans le temps : siège du club, mairie de la commune, domicile d'un dirigeant

## 1.1 UNE HAUSSE DU NOMBRE DE LICENCIES...

### Evolution de la pratique sportive 2013-2018

Territoire	Nb de licences sportives				Part dans la population (%)	
	2013	2018	Solde	Variation (%)	2013	2018
Pays-Haut Val d'Alzette	4 628	5 576	+948	+20,5	16,8	19,3
Grand Longwy	11 329	12 250	+921	+8,1	19,0	19,7
Orne Lorraine Confluences	9 620	10 224	+604	+6,3	18,0	19,3
Bouzonvillois-Trois Frontières	4 232	4 766	+534	+12,6	17,0	18,9
Terre Lorraine du Longuyonnais	2 428	2 397	-31	-1,3	15,5	15,6
Cœur du Pays-Haut	4 141	4 080	-61	-1,5	17,7	17,5
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>36 378</b>	<b>39 293</b>	<b>+2 915</b>	<b>+8,0</b>	<b>17,8</b>	<b>18,9</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>67 503</b>	<b>74 299</b>	<b>+6 796</b>	<b>+10,1</b>	<b>20,2</b>	<b>21,8</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>1 161 829</b>	<b>1 227 845</b>	<b>+66 016</b>	<b>+5,7</b>	<b>20,9</b>	<b>22,1</b>

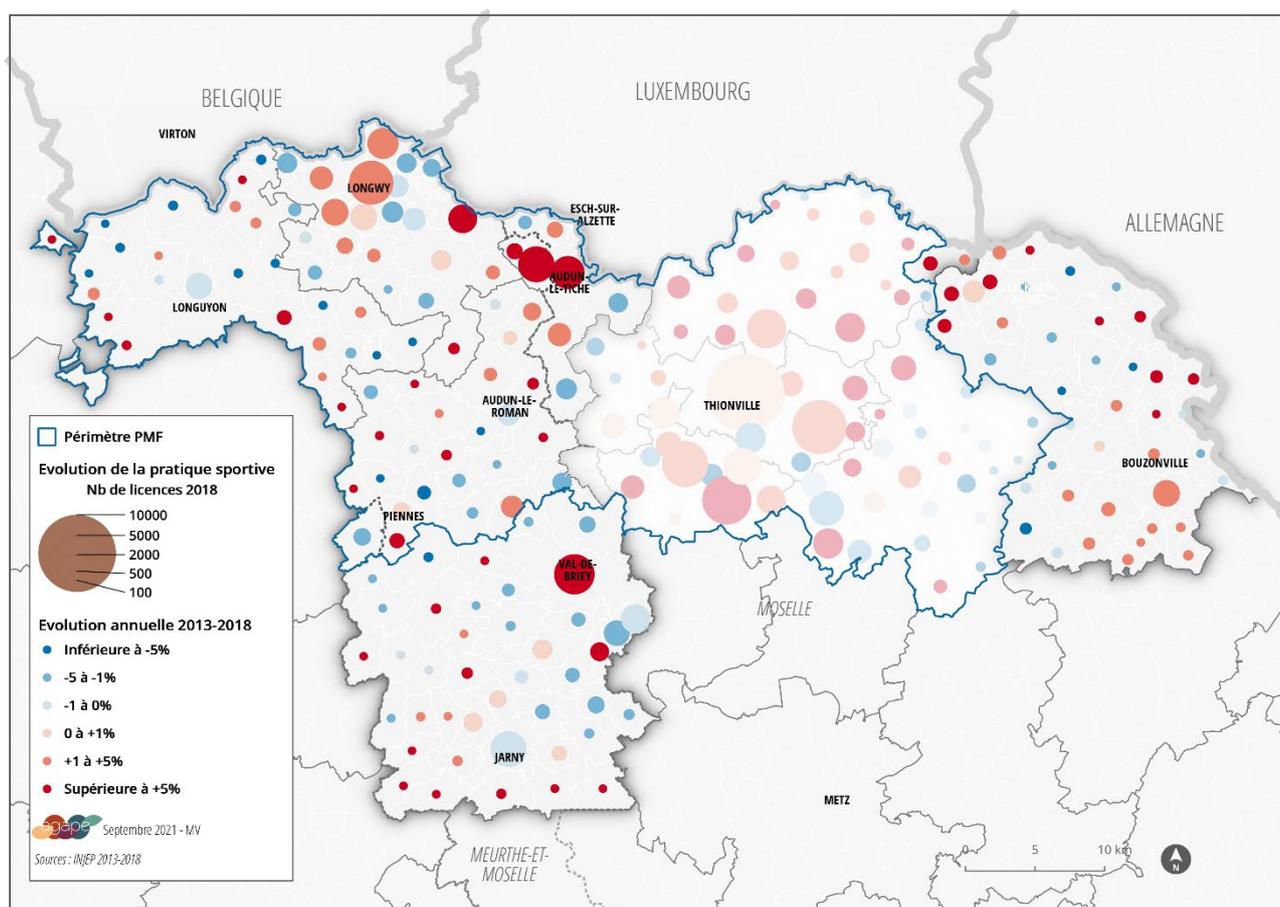
Source : INJEP, INSEE, calculs AGAPE

Les dernières données disponibles à l'échelle communale (2018) montrent **une hausse du nombre de licenciés dans les fédérations sportives**, de +8% (soit +2 900 licences) sur le territoire de l'AGAPE, soit un rythme supérieur à la Région (+6%), mais inférieur à celui du Pôle Métropolitain Frontalier (+10%).

A l'échelle des intercommunalités, **la progression en valeur absolue est la plus élevée sur le Grand Longwy et la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette, soit les territoires qui affichent la plus forte croissance démographique sur la période 2013-2018**, respectivement +0,8% par an et +1% par an.

Le taux de licenciés augmente donc logiquement dans les intercommunalités, à l'exception de Terre Lorraine du Longuyonnais et Cœur du Pays-Haut, où ce taux varie peu (-0,2 à +0,1 point). En revanche, la progression est soutenue sur la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette (+2,5 point) et la CC du Bouzonvillois-Trois Frontières (+1,9 point), nettement supérieure aux valeurs affichées par le territoire de l'AGAPE (+1,1 point), le Pôle Métropolitain Frontalier (+1,6 point) et la Région (+1,2 point).

### Evolution de la pratique sportive entre 2013 et 2018



Sources : INJEP 2013-2018

Dans le détail, sur le territoire de l'AGAPE, **la croissance du nombre de licenciés se réalise principalement sur la bande frontalière** (cœur et ouest de l'agglomération longovicienne, vallée de l'Alzette, secteur de Sierck-les-Bains) **et sur Val de Briey**. Cette évolution est liée à la démographie de ces secteurs, qui sont les plus dynamiques du territoire de l'AGAPE<sup>1</sup>.

A l'inverse, **d'autres secteurs affichent une baisse du nombre de pratiquants, qui peut être rapprochée du vieillissement** de certains territoires (Longuyonnais, Vallée de l'Orne, Piennois).

<sup>1</sup> Cf. AGAPE, *Territoire de l'AGAPE : +6 300 habitants en 10 ans*, Zoom sur, Janvier 2021

A noter **la spécificité du secteur de Bouzonville**, qui affiche une progression du nombre de licenciés, malgré une dynamique démographique faible.

## 1.2 ... MAIS UN AFFAIBLISSEMENT DU MAILLAGE DE STRUCTURES

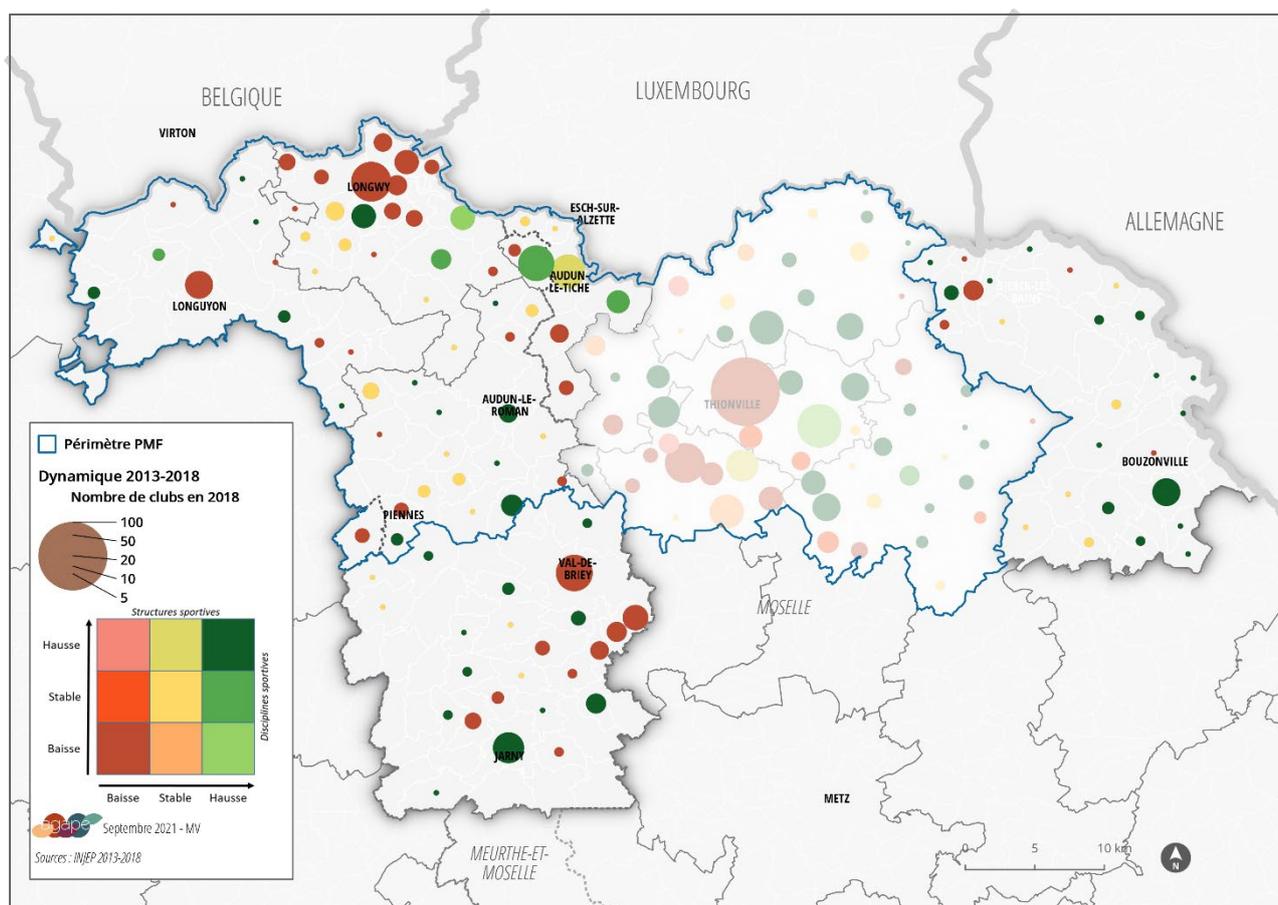
Territoire	Nb de structures				Ratio club/population	
	2013	2018	Solde	Variation (%)	2013	2018
Grand Longwy	137	116	-21	-15,3	1 pour 435 hab	1 pour 535 hab
Cœur du Pays-Haut	52	51	-1	-1,9	1 pour 449 hab	1 pour 456 hab
Pays-Haut Val d'Alzette	67	65	-2	-3,0	1 pour 411 hab	1 pour 444 hab
Terre Lorraine du Longuyonnais	40	32	-8	-20,0	1 pour 392 hab	1 pour 481 hab
Orne Lorraine Confluences	128	107	-21	-16,4	1 pour 417 hab	1 pour 496 hab
Bouzonvillois-Trois Frontières	48	55	+7	+14,6	1 pour 518 hab	1 pour 458 hab
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>472</b>	<b>426</b>	<b>-46</b>	<b>-9,7</b>	<b>1 pour 433 hab</b>	<b>1 pour 488 hab</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>732</b>	<b>712</b>	<b>-20</b>	<b>-2,7</b>	<b>1 pour 456 hab</b>	<b>1 pour 479 hab</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>13 195</b>	<b>12 257</b>	<b>-938</b>	<b>-7,1</b>	<b>1 pour 421 hab</b>	<b>1 pour 453 hab</b>

Source : INJEP, INSEE, calculs AGAPE

Si le nombre de licenciés sportifs progresse entre 2013 et 2018, on observe la tendance inverse concernant les structures sportives : **entre 2013 et 2018, le territoire de l'AGAPE a perdu près de 10% de ses clubs sportifs** (-46 structures), soit une baisse plus marquée qu'à l'échelle du Pôle Métropolitain Frontalier (-3%) et la Région Grand Est (-7%).

La densité de structures est ainsi passée en 5 ans de 1 pour 430 habitants sur le territoire de l'AGAPE, à 1 pour 490 en 2018 : alors que la densité de structures était proche de la région et supérieure à celle du Pôle Métropolitain Frontalier, la situation s'est inversée et **le territoire AGAPE affiche désormais le ratio le plus défavorable et décroche par rapport à la moyenne régionale**, qui s'est aussi dégradée (de 1 pour 420 habitants en 2013 à 1 pour 450 habitants en 2018).

## Dynamique de l'offre sportive encadrée entre 2013 et 2018



Sources : INJEP 2013-2018

A l'exception de la CC du Bouzonvillois-Trois Frontières, le nombre de clubs baisse dans toutes les intercommunalités du territoire de l'AGAPE, mais c'est sur le Grand Longwy (-15%), Orne Lorraine Confluences (-16%) et Terre Lorraine du Longuyonnais (-20%) que la baisse est la plus marquée.

A une échelle géographique plus fine, la dynamique 2013-2018 montre que **c'est dans les communes urbaines que l'offre sportive s'affaiblit** : les communes de plus de 5 000 habitants ont perdu 26 clubs et celles de 2 à 5 000 habitants en ont perdu 24, alors que l'offre sportive dans les communes de moins de 2 000 habitants progresse légèrement (+4 clubs).

A l'échelle du territoire de l'AGAPE, **l'agglomération de Longwy, Longuyon, Piennes-Bouligny, la vallée de l'Orne et Sierck-les-Bains sont particulièrement concernées** : dans ces communes, on observe une baisse simultanée du nombre de clubs et de disciplines représentées. A l'inverse, des polarités comme Villerupt, Bouzonville, Audun-le-Roman, Tucquegnieux ou Jarny tirent leur épingle du jeu et voient leur offre se diversifier (hausse du nombre de clubs et du nombre de disciplines représentées).

Au final, on observe **une progression d'une « désertification sportive »** : la part de communes du territoire de l'AGAPE sans aucune structure sportive est passée de 24% (soit 40 communes) en 2013 à 33% (soit 54 communes) en 2018 et 27% (soit 44 communes) ne comptent qu'une seule structure en 2018.

Pour expliquer l'affaiblissement de l'offre sportive encadrée sur le territoire de l'AGAPE, plusieurs éléments peuvent être mis en avant :

- **Des mutations internes aux structures sportives** : la baisse du nombre de pratiquants et d'encadrants a entraîné la disparition ou le regroupement de structures sportives, notamment dans les sports collectifs ;
- **Des mutations dans la pratique sportive** : le développement d'une offre sportive sans contrainte (adhésion obligatoire, horaires fixes) telle que la marche, le footing, le vélo, mais aussi

des salles de sport (fitness, musculation, etc.) ou le refus du sport de compétition détourne une part grandissante de la population de l'offre traditionnelle en structures ;

- **Des informations erronées transmises par les fédérations**, qui pourraient expliquer une fraction marginale de l'évolution négative<sup>2</sup>.

## 1.3 DES PRATIQUES DIFFERENCIÉES SELON L'ÂGE

### 1.3.1 UNE HAUSSE DE LA PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES PLUS JEUNES

Répartition des licences sportives par âge de l'adhérent (en %)

Territoire	Moins de 9 ans				10-19 ans			
	Licences		Evolution		Licences		Evolution	
	2013	2018	Abs.	Rel.	2013	2018	Abs.	Rel.
Grand Longwy	1 939	2 407	+468	+24,1	4 141	4 682	+541	+13,1
Cœur du Pays-Haut	666	673	+7	+1,1	1 524	1 540	+16	+1,0
Pays-Haut Val d'Alzette	833	1 483	+650	+78,0	1 497	1 806	+309	+20,6
Terre Lorraine du Longuyonnais	401	409	+8	+2,0	845	903	+58	+6,9
Orne Lorraine Confluences	1 408	1 672	+264	+18,8	3 493	3 885	+392	+11,2
Bouzonvillois-Trois Frontières	630	981	+351	+55,7	1 722	2 018	+296	+17,2
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>5 877</b>	<b>7 625</b>	<b>+1 748</b>	<b>+29,7</b>	<b>13 222</b>	<b>14 834</b>	<b>+1 612</b>	<b>+12,2</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>11 727</b>	<b>15 891</b>	<b>+4 164</b>	<b>+35,5</b>	<b>24 958</b>	<b>28 095</b>	<b>+3 137</b>	<b>+12,6</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>158 377</b>	<b>215 399</b>	<b>+57 022</b>	<b>+36,0</b>	<b>425 581</b>	<b>456 606</b>	<b>+31 025</b>	<b>+7,3</b>

Sources : INJEP 2013-2018

Sur les tranches d'âge les plus jeunes, le nombre de licences délivrées augmente, de +30% pour les moins de 10 ans et de +12% sur les 10-19 ans à l'échelle du territoire de l'AGAPE. Si le territoire connaît une évolution moins rapide qu'en Région pour les plus jeunes, elle est en revanche plus rapide sur la tranche des 10-19 ans.

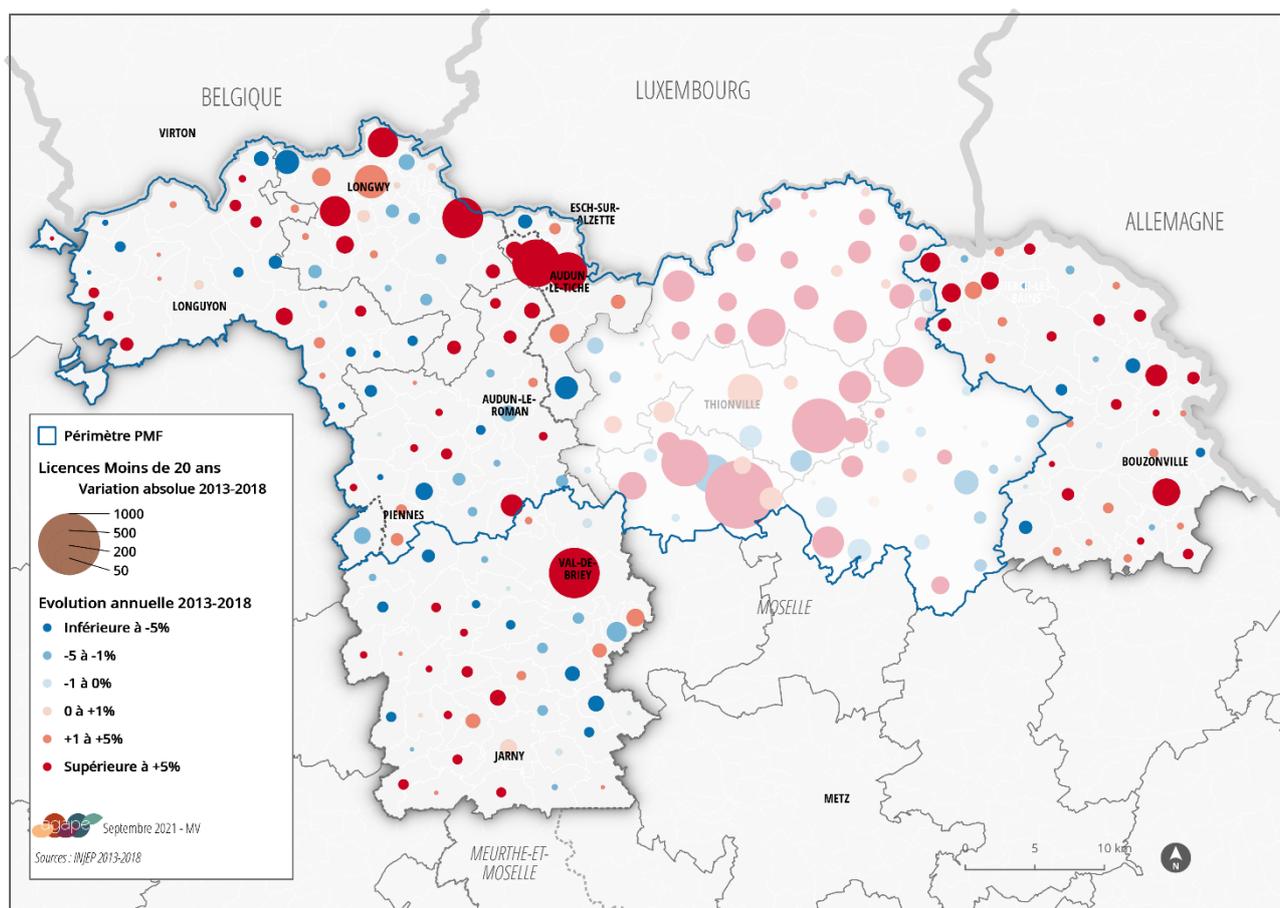
A l'échelle des intercommunalités, on observe des progressions très importantes chez les moins de 10 ans sur la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette (+78%) et la CC Bouzonvillois-Trois Frontières (+56%), alors que les effectifs sont quasiment stables sur Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais (+1 à +2%).

Même si elle présente des disparités entre les territoires, **la hausse de la pratique sportive encadrée chez les plus jeunes est générale**, aucun territoire n'enregistre de baisse sur ces catégories d'âge.

Conséquence directe, le niveau de pratique sportive chez les jeunes est élevé, surtout chez les 10-19 ans : en 2018, les licences délivrées représentent 61% de la population de cette catégorie d'âge sur le territoire de l'AGAPE, mais ce taux reste inférieur à celui du Pôle Métropolitain Frontalier (72%) et de la Région Grand Est (68%).

<sup>2</sup> A titre d'exemple, la FF Handball recense 2 clubs à Longuyon en 2013, mais un seul en 2018. Dans la réalité, le regroupement des clubs de Longuyon et Gorcy sur une catégorie d'âge spécifique, sous un autre nom, a pu être interprété comme la création d'une autre entité par la Fédération. L'erreur, corrigée en 2018, laisse à penser qu'un club à Longuyon a disparu, ce qui n'est pas le cas.

## Dynamique des licences sportives chez les moins de 20 ans



Sources : INJEP 2013-2018

Si la **progression des licences sportives chez les plus jeunes est générale** dans les intercommunalités du territoire de l'AGAPE, l'analyse à la maille communale révèle qu'elle est **toutefois très inégale et fortement concentrée**, 8 communes concentrant 83% de cette progression : 4 sur le Grand Longwy (Hussigny-Godbrange, Longwy, Lexy, Mont-Saint-Martin), 2 sur la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette (Villerupt et Audun-le-Tiche), 1 sur Orne Lorraine Confluences (Val de Briey) et 1 sur la CC du Bouzonvillois-Trois Frontières (Bouzonville).

**Cette répartition est à mettre en rapport avec la dynamique générale de la population** (forte croissance dans la bande frontalière, vieillissement plus marqué dans l'Ouest et le Sud du territoire de l'AGAPE) plutôt qu'au caractère urbain des communes citées, puisque d'autres pôles urbains (Longuyon, Jarny) affichent une dynamique très différente.



## 1.3.2 UNE BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DE LA PRATIQUE CHEZ LES JEUNES ADULTES (20-45 ANS)

Répartition des licences sportives par âge de l'adhérent (en %)

Territoire	20-45 ans			
	Nombre de licenciés		Evolution	
	2013	2018	Absolue	Relative
Grand Longwy	2 769	2 584	-185	-6,7
Cœur du Pays-Haut	1 085	991	-94	-8,7
Pays-Haut Val d'Alzette	1 310	1 178	-132	-10,1
Terre Lorraine du Longuyonnais	672	566	-106	-15,8
Orne Lorraine Confluences	2 521	2 220	-301	-11,9
Bouzonvillois-Trois Frontières	1 165	1 077	-88	-7,6
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>9 522</b>	<b>8 616</b>	<b>-906</b>	<b>-9,5</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>17 480</b>	<b>16 245</b>	<b>-1 235</b>	<b>-7,1</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>321 453</b>	<b>290 995</b>	<b>-30 458</b>	<b>-9,5</b>

Sources : INJEP 2013-2018

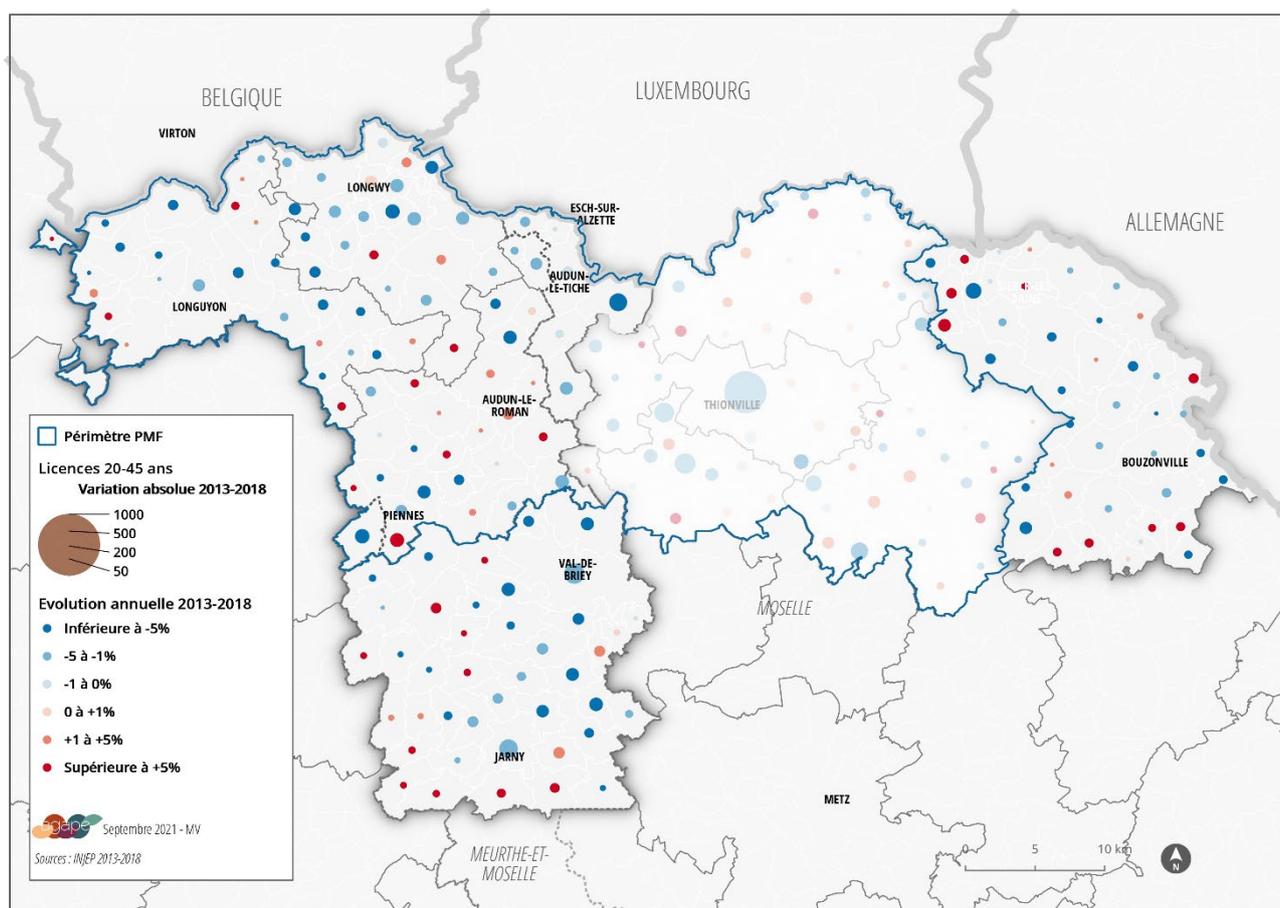
En revanche, **sur la tranche des 20-45 ans, on observe la tendance inverse, celle d'une baisse généralisée des licences sportives** sur le territoire de l'AGAPE (-9,5%), dans les mêmes proportions que la Région, mais un peu plus marquée que sur le Pôle Métropolitain Frontalier (-7,1%).

Dans les intercommunalités de l'AGAPE, c'est sur la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette, Terre Lorraine du Longuyonnais et Orne Lorraine Confluences, que la baisse est la plus marquée, de -10 à -16%.

**Alors que le niveau de pratique sportive est élevé chez les moins de 20 ans** (61% en 2018), **il s'effondre chez les 20-45 ans** : en 2018, les licences sportives sur cette catégorie d'âge ne représentent que 14% de la population des 20-45 ans sur le territoire de l'AGAPE, un taux inférieur à celui du Pôle Métropolitain Frontalier (15%) et de la Région (17%).

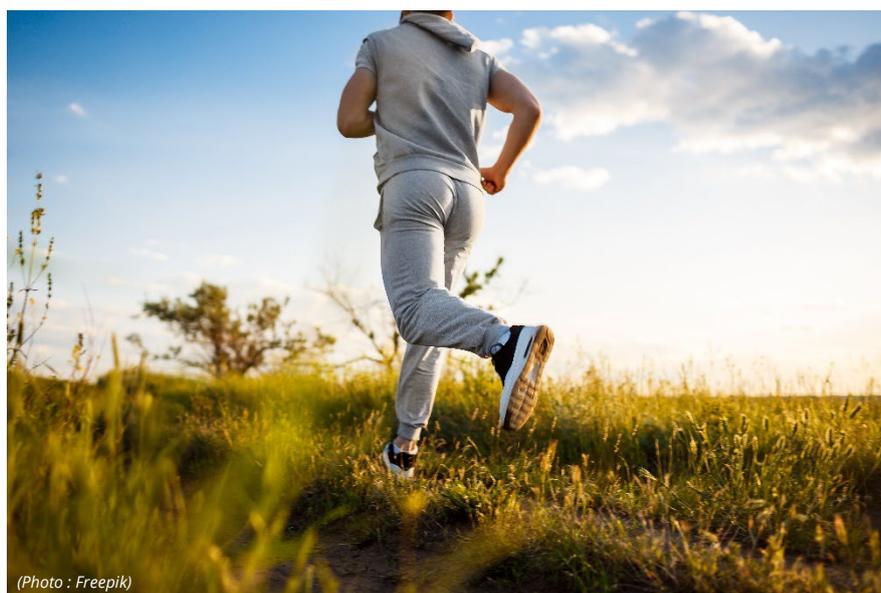
Cette baisse du nombre de licences chez des adultes jeunes témoigne de **la difficulté de maintenir une activité sportive régulière fixe** : poursuite d'études dans le supérieur, vie professionnelle incompatible (horaires décalés, travail le week-end), impératifs liés à la parentalité, mais aussi des difficultés économiques (faibles revenus, chômage) ou tout simplement une lassitude (longue pratique, longs déplacements liés à la compétition, etc.) peuvent dissuader toute une catégorie de la population de poursuivre une activité physique encadrée.

## Dynamique des licences sportives chez les 20-45 ans



Sources : INJEP 2013-2018

A la maille communale, la baisse des licences sportives chez les jeunes adultes apparaît quasi-générale et aucune tendance géographique ne peut être mise en avant. Ce qui semble confirmer l'hypothèse d'**une baisse structurelle, liée à une évolution des modes de vie**, en partie pour les raisons évoquées précédemment.



### 1.3.3 UNE REPRISE D'ACTIVITE APRES 45 ANS

Répartition des licences sportives par âge de l'adhérent (en %)

Territoire	45-60 ans				Plus de 60 ans			
	Licences		Evolution		Licences		Evolution	
	2013	2018	Absolue	Relative	2013	2018	Absolue	Relative
Grand Longwy	1 306	1 452	+146	+11,2	1 130	1 393	+263	+23,3
Cœur du Pays-Haut	434	442	+8	+1,8	408	468	+60	+14,7
Pays-Haut Val d'Alzette	523	591	+68	+13,0	444	640	+196	+44,1
Terre Lorraine du Longuyonnais	304	298	-6	-2,0	204	254	+50	+24,5
Orne Lorraine Confluences	1 214	1 135	-79	-6,5	1 152	1 397	+245	+21,3
Bouzonvillois-Trois Frontières	474	553	+79	+16,7	218	331	+113	+51,8
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>4 255</b>	<b>4 471</b>	<b>+216</b>	<b>+5,1</b>	<b>3 556</b>	<b>4 483</b>	<b>+927</b>	<b>+29,1</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>7 603</b>	<b>8 473</b>	<b>+870</b>	<b>+11,4</b>	<b>5 479</b>	<b>7 117</b>	<b>+1 638</b>	<b>+29,9</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>150 791</b>	<b>152 661</b>	<b>+1 870</b>	<b>+1,2</b>	<b>102 605</b>	<b>130 160</b>	<b>+27 555</b>	<b>+26,9</b>

Sources : INJEP 2013-2018

**Passé 45 ans, la tendance est à une reprise de l'activité sportive**, puisque les effectifs de licenciés sportifs chez les 45-60 ans, et davantage chez les plus de 60 ans, sont en nette augmentation à l'échelle du territoire de l'AGAPE : +5% chez les 45-60 ans et +29% chez les plus de 60 ans, soit une dynamique supérieure à celle de la Région (respectivement +1% et +27%).

Cette hausse est particulièrement visible sur le Grand Longwy, la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette et la CC du Bouzonvillois-Trois Frontières pour les 45-60 ans (+11 à +17%) ainsi que sur la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette et la CC du Bouzonvillois-Trois Frontières pour les plus de 60 ans (+44 à +52%).

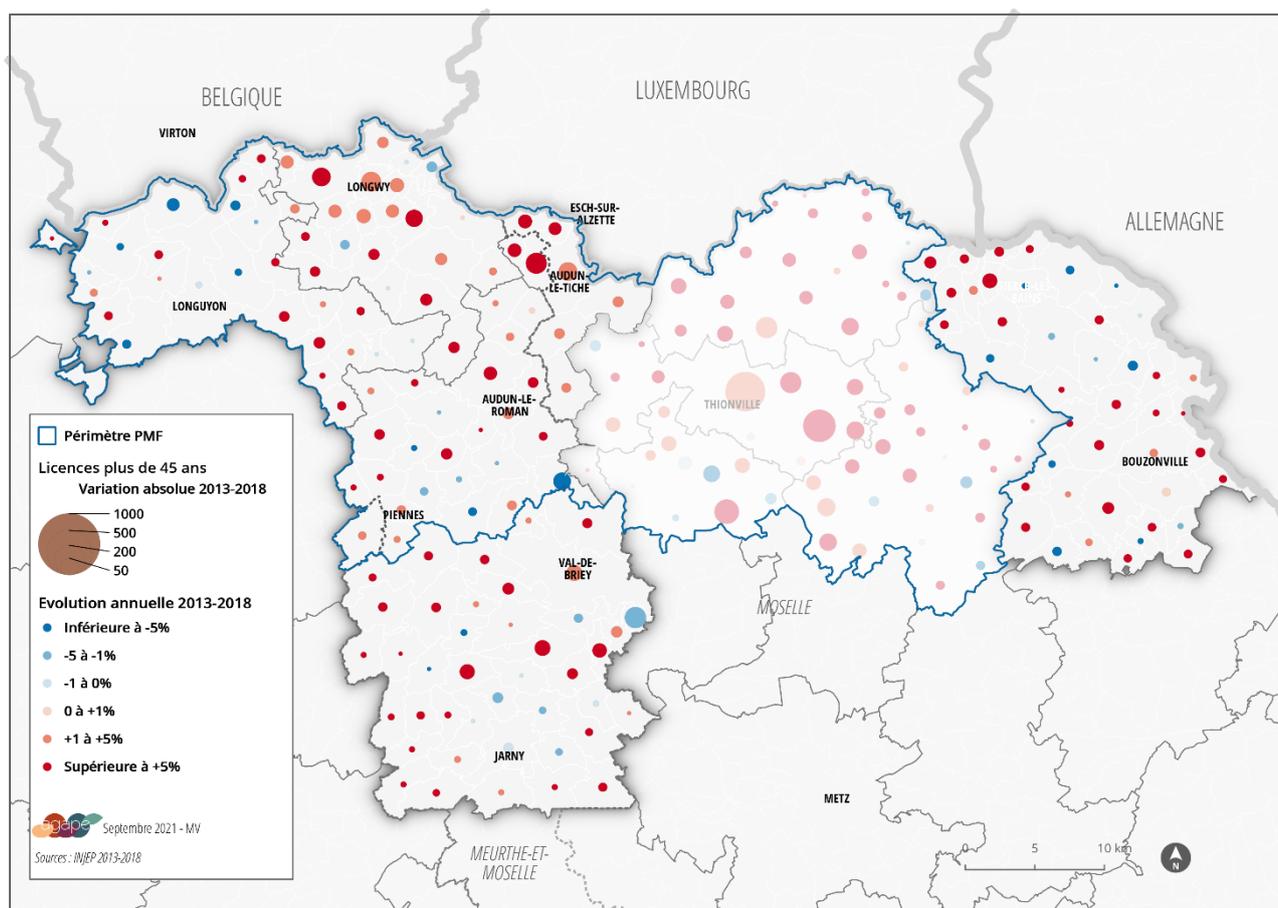
Sur l'ensemble de la population de plus de 45 ans, le niveau de pratique sportive augmente légèrement, +1 point à l'échelle du territoire de l'AGAPE (9%). Sur cette catégorie d'âge, le taux observé sur le territoire AGAPE est assez proche de ce que l'on observe sur le Pôle Métropolitain Frontalier (10%) ou la Région (11%).

Comme pour les 20-45 ans, cette dynamique, positive cette fois, peut trouver son explication dans **une évolution des modes de vie** : une prise de conscience des effets bénéfiques du sport à tout âge, davantage de temps disponible (des enfants qui ont grandi, une retraite active), un plus grand accès aux dispositifs sport-santé (cf. partie 2), mais aussi **la dimension sociale jouée par les structures sportives**.

En effet, les données analysées ici portent sur des licences, y compris celles des bénévoles (dirigeants de structures, entraîneurs, éducateurs, etc.) et relevant davantage du souhait de donner de son temps que d'une réelle pratique sportive, avec des retombées positives sur l'état de santé : les travaux de recherche montrent que nos interactions sociales ont un impact sur notre état de santé<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Cf. AGAPE, *Dans quel état de santé sommes-nous ? Comprendre et mesurer les inégalités territoriales de santé*, InfObservatoire n°43, janvier 2020, page 4

## Dynamique des licences sportives chez les plus de 45 ans



Sources : INJEP 2013-2018

A l'échelle locale, la dynamique des licences accordées aux plus de 45 ans est comparable à celle des moins de 20 ans, avec **une croissance quasi-généralisée dans les territoires**. Cette croissance est cependant **moins concentrée que celle des moins de 20 ans** : ainsi, si 8 communes concentrent 83% de la croissance des licences chez les plus jeunes, cette part tombe à 40% pour les plus de 45 ans

### A retenir

**La pratique sportive « encadrée » voit ses effectifs progresser** ces 5 dernières années, **mais son maillage territorial s'affaiblit**, notamment sur le territoire de l'AGAPE, qui a vu près de 10% de ses structures disparaître en 5 ans.

Contrairement à une idée souvent mise en avant, **la pratique sportive progresse chez les moins de 20 ans, et c'est chez les jeunes adultes qu'elle baisse fortement** : l'évolution des modes de vie, les contraintes du quotidien, mais aussi le développement d'une offre nouvelle, hors structure (qui peut être vue comme contraignante) peuvent expliquer cette rupture dans la pratique sportive « encadrée ».

Signe encourageant, **la pratique chez les adultes de plus de 45 ans progresse**, en lien avec une meilleure information sur l'impact du sport sur la santé et un plus grand accès aux dispositifs sport-santé.

# 2. SPORT ET SANTE, UN LIEN MALMENE PAR LE COVID-19

## 2.1 L'IMPACT DES CONFINEMENTS SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE DES POPULATIONS

Les confinements successifs imposés aux populations par l'épidémie de Covid-19 ont fortement perturbé le rythme de vie des Français, y compris dans la pratique d'une activité physique, avec la fermeture des installations sportives, entraînant la mise à l'arrêt de la plupart des clubs.

Afin de mieux connaître les effets du confinement sur la population, Santé Publique France a intégré dans son enquête CoviPrev des questions portant sur l'évolution de l'activité physique. Si cette enquête ne fournit pas de données locales, la dimension nationale du confinement donne toutefois une idée des répercussions sur les populations du Nord-lorrain.

### 2.1.1 UNE NETTE BAISSSE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE PENDANT LE CONFINEMENT

Les limitations de déplacement et l'isolement imposé par le confinement ont fortement réduit les possibilités de pratique d'une activité physique. L'enquête CoviPrev nous apprend notamment que **près de 40% des personnes interrogées ont déclaré une diminution de leur activité sportive** et près de 60% des répondants ont déclaré une activité physique inférieure à 30 minutes par jour. Par ailleurs, l'enquête a révélé une baisse de la marche de près de 60%.

### 2.1.2 UNE BAISSSE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE REVELATRICE DES INEGALITES SOCIALES

L'enquête CoviPrev montre que **c'est la tranche d'âge des 25-49 ans qui est la plus touchée par la baisse de l'activité physique** : 70% des 25-34 ans et 62% des 35-49 ans ont déclaré une activité physique inférieure à 30 minutes durant le confinement.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que sur le territoire de l'AGAPE, la période 2013-2018 montre une baisse de près de 10% des licences sportives sur cette catégorie d'âge.

**La baisse de l'activité physique est également révélatrice des inégalités sociales** : les actifs peu qualifiés et les inactifs, les populations peu diplômées (inférieur au niveau bac) ont déclaré une baisse plus marquée de l'activité physique (60 à 65% déclarent une activité physique inférieure à 30 minutes) que les actifs qualifiés ou les diplômés supérieur ou égal au bac (51 à 56%).

### 2.1.3 L'IMPACT DE L'ACTIVITE PHYSIQUE SUR LA SANTE MENTALE

L'enquête CoviPrev montre que **santé mentale et activité physique sont intimement liés** : parmi les répondants à l'enquête, la proportion de personnes déclarant une baisse de l'activité physique est plus élevée chez les populations présentant des fragilités au niveau de leur santé mentale :

- 62% des personnes en situation d'anxiété déclarent une baisse de l'activité physique (55% chez les non-anxieux) ;
- Cette part atteint 70% chez les personnes souffrant de dépression, contre 53% quand la dépression est absente ;
- 68% des personnes souffrant de problèmes de sommeil ont déclaré une baisse de leur activité physique, contre 52% chez les personnes n'en souffrant pas.

Et alors que l'activité physique a des impacts positifs sur la santé mentale (confiance en soi, réduction du stress et de l'anxiété, développement social, etc.), force est de constater que **ce sont des populations déjà fragilisées dans leur santé mentale qui ont le plus réduit leur activité physique pendant le confinement**.

## 2.2 DES IMPACTS DU COVID SUR LA PRATIQUE ENCADREE DEJA VISIBLES

Pour l'année 2020, les statistiques communales ne sont pas encore disponibles, mais les données départementales fournissent déjà une tendance d'évolution pour l'année 2020, fortement impactée au niveau sportif, avec 2 confinements (mars à mai et novembre) qui ont fortement perturbé l'activité sportive, notamment en intérieur.

#### Evolution 2019-2020 des licenciés sportifs

Territoire	2019	2020	Solde	Variation (%)
Meurthe-et-Moselle	167 855	157 911	-9 944	-5,9
Meuse	48 906	45 512	-3 394	-6,9
Moselle	246 313	236 956	-9 357	-3,8
<b>Région Grand Est</b>	<b>1 279 975</b>	<b>1 226 111</b>	<b>-53 864</b>	<b>-4,2</b>

Sources : INJEP 2019-2020

Concernant les licenciés, la Meuse (-7%) et la Meurthe-et-Moselle (-6%) affichent les plus fortes baisses d'effectifs dans les départements de la Région Grand Est, qui voit ses effectifs baisser de 4%, alors que la période 2013-2018 montrait une augmentation (+66 000).

**La baisse des licenciés sportifs interpelle par son ampleur : alors que la Région a mis 5 ans pour gagner 66 000 licenciés, elle en a perdu 54 000 pour la seule année 2020.** L'ampleur de cette baisse est fortement liée à l'impact du Covid-19 : l'incertitude qui pesait à la rentrée 2020 a visiblement dissuadé une part significative de la population à prendre ou renouveler une licence.

### Evolution 2019-2020 des clubs

Territoire	2019	2020	Solde	Variation (%)
Meurthe-et-Moselle	1 901	1 831	-70	-3,7
Meuse	582	589	+7	+1,2
Moselle	2 637	2 582	-55	-2,1
<b>Région Grand Est</b>	<b>14 550</b>	<b>14 176</b>	<b>-374</b>	<b>-2,6</b>

Sources : INJEP 2019-2020

Conséquence du net recul du nombre de licenciés, le nombre de clubs diminue également de manière sensible : à nouveau **la Meurthe-et-Moselle (-4%) est l'un des départements les plus touchés** de la région avec les Ardennes (-5%) et le Haut-Rhin (-4%).

**A l'échelle de la Région Grand Est, la baisse observée sur un an (-374 clubs) est deux fois plus rapide que celle observée entre 2013 et 2018 (-188 par an en moyenne).**

Et la situation ne devrait pas s'améliorer à court terme : les données étant transmises soit sur l'année civile, soit sur l'année sportive (de septembre à juin), une baisse marquée des licenciés et des clubs en lien avec la pandémie pourrait continuer à se faire sentir en 2021 et 2022.

## 2.3 LE SPORT-SANTE, UN MOYEN DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 : FOCUS SUR 2 EXEMPLES CONCRETS

### 2.3.1 LE LABEL « MAISON SPORT-SANTE » DU MINISTERE DE LA SANTE

L'activité physique est intégrée dans de nombreux protocoles thérapeutiques, en complément des traitements médicamenteux, pour lutter notamment contre les effets du Covid-19, et plus généralement pour rester en bonne santé. Les études menées sur le lien entre l'activité physique et l'état de santé montrent en effet qu'**une activité physique régulière entraîne une diminution de l'incidence d'une pathologie, de l'intensité des symptômes et de la mortalité due aux infections virales, en stimulant le système immunitaire.**

Afin d'encourager la prise en compte de l'activité physique dans les protocoles thérapeutiques, le Ministère de la Santé a créé le label « Maison Sport-Santé » pour des établissements proposant des programmes d'activité physique adaptée, dans le cadre du traitement de pathologies.

Début 2021, la France compte 288 établissements labellisés, avec un objectif affiché d'atteindre 500 Maisons Sport-Santé d'ici 2022.

A l'échelle du territoire de l'AGAPE, 2 structures sont actuellement labellisées : la Maison Sport-Santé à Longuyon et l'Hôpital de Mont-Saint-Martin. Ces 2 structures étant localisées exclusivement dans la moitié Nord du territoire, **l'opportunité de labelliser des structures supplémentaires dans le Sud du territoire (Cœur du Pays-Haut / Orne Lorraine Confluences) et la CC Bouzonvillois-Trois Frontières mériterait d'être analysée**, les structures les plus proches étant situées à Metz (Moselle Mouv') et Saint-Avold (Maison Intercommunale Sport-Santé).

## 2.3.2 PRESCRI'MOUV<sup>4</sup>, LE SPORT SUR ORDONNANCE

Mis en œuvre depuis 2018, le dispositif « Prescri'Mouv » est porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), la Région Grand Est et le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM).

Prescri'Mouv est un dispositif visant à faciliter la **pratique d'une activité physique sur prescription médicale**. Il permet au médecin traitant d'orienter son patient en toute sécurité vers une offre d'activité physique adaptée, dans le cadre de la prise en charge de certaines pathologies chroniques : obésité, diabète, cancer du sein, colorectal ou de la prostate, maladie coronaire stabilisée, artérite<sup>5</sup> des membres inférieurs ou bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)<sup>6</sup> et souffrant de limitations fonctionnelles modérées ou légères.

### Prescri'Mouv, comment ça marche ?



### Proposition d'un des trois parcours suivant



Source : <https://www.prescimouv.fr>

<sup>4</sup> <https://www.prescimouv-grandest.fr>

<sup>5</sup> L'artérite correspond à une obstruction, partielle ou totale, des artères, résultant essentiellement de l'accumulation de cholestérol

<sup>6</sup> La BPCO est une maladie respiratoire chronique, progressive et invalidante, conduisant à une obstruction permanente des voies aériennes

## A retenir

**Sport et santé sont liés** : une activité physique régulière améliore la santé, aussi bien physique que mentale, d'une population. La pandémie de Covid-19 et le double confinement de l'année 2020 (mi-mars à mi-mai et novembre à mi-décembre) ont fortement mis à mal le lien sport-santé :

- **La pratique d'une activité physique a le plus diminué chez les populations dont la santé mentale est fragilisée** (anxiété, dépression) ;
- Les premières données disponibles pour 2020 montrent à l'échelle départementale et régionale **un affaiblissement marqué de l'écosystème sportif**, avec une baisse simultanée du nombre de licenciés et de clubs.
- **Des effets négatifs pourraient être encore observés sur 2021 et 2022.**

Pour autant, **le sport-santé reste un élément déterminant dans la santé des populations et prend une place grandissante dans les protocoles thérapeutiques**, comme en témoignent le label « Maison Sport-Santé » du Ministère de la Santé ou le dispositif « Prescri'Mouv » destiné à développer le sport sur ordonnance à l'échelle de la Région Grand Est, dans le cadre de la prise en charge de certaines pathologies chroniques.

# 3. UN LIEN SPORT-SANTE QUI REINTERROGE L'ACTION PUBLIQUE

## Méthodologie

Le Recensement des Equipements Sportifs (RES) recense tous les équipements permettant la pratique d'une activité physique ou sportive (à titre individuel ou via une structure) de manière exhaustive et fournit un aperçu des installations sportives et de leurs caractéristiques. **Le RES distingue les installations sportives (repérées par une adresse) et les équipements sportifs qu'elles contiennent.**

Les données du RES alimentent notamment la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE.

## 3.1 QUEL DEVENIR POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRITOIRE ?

### 3.1.1 UN PARC D'EQUIPEMENTS ANCIEN, HERITE DES MINES ET DE LA SIDERURGIE...

Répartition des équipements sportifs par période de mise en service

Territoire	Nombre d'équipements			Part des équipements (%)		
	Avant 1975	1975-2005	Après 2005	Avant 1975	1975-2005	Après 2005
Grand Longwy	47	159	38	18,1	61,4	14,7
Cœur du Pays-Haut	42	52	22	33,3	41,3	17,5
Pays-Haut Val d'Alzette	27	52	17	28,1	54,2	17,7
Terre Lorraine du Longuyonnais	24	25	9	35,8	37,3	13,4
Orne Lorraine Confluences	63	227	69	16,9	61,0	18,5
Bouzonvillois-Trois Frontières	45	137	24	21,6	65,9	11,5
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>248</b>	<b>652</b>	<b>179</b>	<b>22,0</b>	<b>57,8</b>	<b>15,9</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>408</b>	<b>980</b>	<b>253</b>	<b>23,9</b>	<b>57,3</b>	<b>14,8</b>

Sources : Ministère Chargé des Sports, Recensement des Equipements Sportifs (RES) 2020

Le parc d'équipements sportifs du territoire de l'AGAPE apparaît vieillissant : **22% des équipements sont antérieurs à 1975, date de la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique**, et 58% ont été mis en service entre 1975 et 2005 : au total, **80% des équipement sportifs sont antérieurs à loi sur la mise en accessibilité des équipements recevant du public**.

La part des équipements sportifs antérieurs à 1975 est élevée sur Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais, où 1 équipement sur 3 a été mis en service avant 1975, en lien avec une intense activité minière (équipements sportifs à Landres, Piennes, Boulogny, Tucquegnieux) ou ferroviaire (Longuyon). Cette part est en revanche la plus faible sur Orne Lorraine Confluences et le Grand Longwy, où elle est inférieure à 20%. Sur ces territoires, l'offre en équipements sportifs s'est surtout développée entre 1975 et 1984, en lien avec une activité sidérurgique encore très présente dans les vallées de la Chiers et de l'Orne.

### 3.1.2 ... MAIS OBSOLETE ET INADAPTE AUX ENJEUX DU XXI<sup>ÈME</sup> SIECLE

**Des travaux réalisés surtout pour répondre à l'obligation de mise en accessibilité**

#### Répartition des équipements sportifs par type d'intervention

Territoire	Nb	Travaux depuis mise en service			Accessibilité handicap moteur		
		Oui	Non	Taux d'équipements sans travaux (%)	Oui	Non	Part d'équipements non accessibles (%)
Grand Longwy	259	78	181	69,9	201	56	21,6
Cœur du Pays-Haut	126	68	58	46,0	106	20	15,9
Pays-Haut Val d'Alzette	96	46	50	52,1	59	37	38,5
Terre Lorraine du Longuyonnais	67	23	44	65,7	48	19	23,0
Orne Lorraine Confluences	372	114	258	69,4	289	81	21,8
Bouzonvillois-Trois Frontières	209	40	169	80,9	159	46	22,1
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>1 128</b>	<b>369</b>	<b>759</b>	<b>67,3</b>	<b>862</b>	<b>259</b>	<b>23,0</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>1 709</b>	<b>607</b>	<b>1 102</b>	<b>64,5</b>	<b>1 209</b>	<b>497</b>	<b>29,1</b>

Sources : Ministère Chargé des Sports, Recensement des Equipements Sportifs (RES) 2020

D'après le RES 2020, **les deux tiers des équipements sportifs sur le territoire de l'AGAPE n'ont bénéficié d'aucuns travaux depuis leur mise en service**. S'il est logique que des équipements sportifs récents n'aient pas bénéficié de travaux, **près de la moitié des équipements sportifs mis en service avant 1975 (soit 103 équipements sur 217) n'ont bénéficié d'aucuns travaux**.

Dans ces conditions, on peut estimer qu'une fraction de ces équipements, bien que recensée, est aujourd'hui à l'abandon et inutilisable, comme le montrent les quelques exemples suivants :



Karting (Villers-la-Montagne)



Anneau cycliste (Longwy)



Piste d'athlétisme (Boismont)

A l'inverse, **les collectivités du territoire ont investi très largement pour répondre aux objectifs de la loi du 11 février 2005** et rendre accessible au public handicapé les établissements recevant du public, notamment les équipements sportifs : 15 ans après l'adoption de la loi, **seuls 23% des équipements n'ont pas encore été rendus accessibles** à l'échelle du territoire de l'AGAPE.

A l'échelle des intercommunalités, la situation est relativement homogène, les territoires se situant autour de la moyenne du territoire (22-23% d'équipements à rendre accessibles), à l'exception de Cœur du Pays-Haut qui fait mieux (16%) et de la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette, dans une situation plus problématique, avec près de 40% d'équipements sportifs à rendre accessibles.

## A l'heure de la transition écologique et énergétique, un défi immense pour les collectivités

### Répartition des équipements sportifs par mode de chauffage

Territoire	Nb équipements chauffés	Par type d'énergie			Part (%)		
		Fossile	Electricité	Autre	Fossile	Electricité	Autre
Grand Longwy	111	92	16	3	82,9	14,4	2,7
Cœur du Pays-Haut	31	19	9	3	61,3	29,0	9,7
Pays-Haut Val d'Alzette	36	33	3	0	91,7	8,3	0,0
Terre Lorraine du Longuyonnais	18	11	7	0	61,1	38,9	0,0
Orne Lorraine Confluences	98	80	15	3	81,6	15,3	3,1
Bouzonvillois-Trois Frontières	33	22	10	1	66,7	30,3	3,0
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>327</b>	<b>257</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>78,6</b>	<b>18,3</b>	<b>3,1</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>559</b>	<b>416</b>	<b>122</b>	<b>21</b>	<b>74,4</b>	<b>21,8</b>	<b>3,8</b>

Sources : Ministère Chargé des Sports, Recensement des Equipements Sportifs (RES) 2020

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale Bas Carbone, la France s'est fixée un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Ce qui implique notamment de renoncer aux énergies fossiles (fioul, gaz) pour se chauffer.

Appliqué aux équipements sportifs, **le défi s'annonce immense pour les collectivités** : à l'échelle du territoire de l'AGAPE, **près de 80% des équipements sportifs chauffés utilisent une énergie fossile**, contre 18% pour l'électricité et seulement 3% pour une énergie alternative (solaire, géothermie, bois, etc.). Ce sont donc près de 260 équipements sportifs qui devront faire l'objet d'une rénovation importante (isolation, conversion du chauffage).

Orne Lorraine Confluences, le Grand Longwy et la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette sont particulièrement concernés : sur ces territoires, c'est plus de 80% des équipements sportifs qui dépendent des énergies fossiles.

Mais seules, les communes et intercommunalités du territoire ne pourront relever un défi d'une telle ampleur sans un soutien financier : à titre d'exemple, la rénovation énergétique de la piscine de Villeneuve-la-Garenne (92) vise une économie d'énergie de 39% et une baisse des émissions de GES de 61% pour un montant global de 1,1M€ mais subventionné à hauteur de 80% (870 000€) par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan de Relance.

Piscine de Villeneuve-la-Garenne (92) avant rénovation



### 3.1.3 L'INTERCOMMUNALITE, UN LEVIER POUR LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ?

Répartition de la propriété des équipements sportifs en 2020

Territoire	Tous équipements sportifs			Equipements sportifs après 2005		
	NB	Part propriété communes (%)	Part propriété EPCI (%)	NB	Part propriété communes (%)	Part propriété EPCI (%)
Grand Longwy	259	83,0	2,3	38	65,8	7,9
Cœur du Pays-Haut	126	81,0	5,6	22	72,7	9,1
Pays-Haut Val d'Alzette	96	92,7	0,0	17	94,1	0,0
Terre Lorraine du Longuyonnais	67	92,5	6,0	9	88,9	11,1
Orne Lorraine Confluences	372	84,4	2,2	66	74,2	4,5
Bouzonvillois-Trois Frontières	209	88,9	1,0	25	80,0	8,0
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>1 128</b>	<b>85,7</b>	<b>2,4</b>	<b>177</b>	<b>75,7</b>	<b>6,2</b>
<b>Pôle Métropolitain Frontalier</b>	<b>1 709</b>	<b>79,7</b>	<b>3,7</b>	<b>253</b>	<b>76,7</b>	<b>4,3</b>

Sources : Ministère Chargé des Sports, Recensement des Equipements Sportifs (RES) 2020

En 2020, sur le territoire de l'AGAPE, **les équipements sportifs demeurent très largement dans le giron communal** : 85% des 1 130 équipements sportifs appartiennent aux communes, et à peine 2,5% relèvent d'une mutualisation à l'échelle de l'intercommunalité. Dans les territoires, la part d'équipements sportifs propriété de la commune varie de 81% (Cœur du Pays-Haut) à 93% sur la CC Bouzonvillois-Trois Frontières et la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette. Les autres propriétaires d'équipements sportifs sont essentiellement les Conseils Départementaux et la Région (pour les équipements sportifs des collèges et lycées).

C'est sur Terre Lorraine du Longuyonnais et Cœur du Pays-Haut que la part des équipements sportifs gérés par l'intercommunalité est la plus élevée (6%), soit plus du double de la part observée à l'échelle du territoire de l'AGAPE.

Néanmoins, si l'on isole les équipements les plus récents (réalisés après 2005), on observe **un rôle grandissant de l'intercommunalité dans la gestion des équipements sportifs** : 6% des équipements sportifs réalisés après 2005 sur le territoire de l'AGAPE sont gérés par l'intercommunalité, notamment sur le Grand Longwy, Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais, où cette part approche voire dépasse les 10%.

Concernant les équipements réalisés par les intercommunalités, on peut distinguer deux logiques d'intervention :

- **Réalisation et gestion d'équipements sportifs structurants**, d'intérêt intercommunal : Golf International de Longwy, centres aquatiques à Jarny, Landres, Bouzonville, etc. ;
- **Structuration du territoire autour d'équipements sportifs de proximité** : plateau multisports à Boismont, skate park à Sierck-les-Bains, etc.

Sur le deuxième point, il faut signaler l'opportunité que représente l'annonce par le Président de la République d'un engagement financier de l'Etat sur la période 2021-2024, visant à construire **5 000 équipements sportifs de proximité dans des territoires prioritaires** : Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), **territoires ruraux ou carencés**, territoires ultramarins. Ce plan, doté de 200 M€ dont 50% engagés dès 2022, vise à renforcer les disciplines traditionnelles où les besoins sont importants, mais aussi les disciplines émergentes, afin de s'adapter à une pratique sportive qui évolue<sup>7</sup>.

Ce plan est porté par l'Agence Nationale du Sport, qui accompagnera financièrement les porteurs de projet (collectivités territoriales, associations sportives) à hauteur de 50 à 80% du montant subventionnable. Mais ce plan va au-delà du seul co-financement et intègre des dispositions visant à mieux intégrer ces futurs équipements dans leur environnement :

- **Les équipements pourront être réalisés par transformation de locaux vacants**, notamment dans les QPV ;
- Les porteurs de projet devront animer l'équipement, afin de **faire émerger des associations sportives locales et renforcer l'offre sportive** du territoire ;
- Les équipements devront respecter **des critères environnementaux exigeants**.

---

<sup>7</sup> Dans le détail, des objectifs sont déjà fixés, notamment : 1 000 dojos et salles d'arts martiaux ou de boxe, 1 000 plateaux multisports, 500 terrains de basket, 500 terrains de tennis-padel, 500 skate park, 200 bassins mobiles d'apprentissage de la natation

## 3.2 URBANISME-SPORT-SANTE : UN TRIPTYQUE FAVORABLE AU BIEN-ETRE DES POPULATIONS

### 3.2.1 ANTICIPER LES PRATIQUES LIBRES POUR NE PAS LES SUBIR

Dans la population des sportifs, une fraction, difficilement chiffrable en l'absence de statistiques détaillées, se détourne de la pratique traditionnelle pour une pratique plus libre, en dehors des clubs. Différentes raisons peuvent expliquer cette orientation : contraintes horaires de la pratique en club, coût de la cotisation, de l'abonnement, rejet de l'esprit de compétition, etc.

D'où une multiplication des pratiques, en dehors de tout cadre : adeptes de la course à pieds, pratique sans encadrement du basket ou du football sur les city stades, etc.

Au-delà de la dimension non contrainte de la pratique sportive, cette tendance traduit également **une volonté de s'approprier l'espace public** : parc, jardins, squares, places se transforment le temps d'une après-midi en terrain de sport.

Cette appropriation « spontanée » de l'espace public peut générer des conflits entre les usagers de l'espace public, d'où l'enjeu pour les collectivités (communes et intercommunalités) **d'anticiper ces nouvelles pratiques et ces conflits potentiels pour ne pas les subir.**

Pour assurer une bonne cohabitation entre les différents pratiquants, mais aussi avec les riverains, **une attention particulière doit être portée à la concertation** et nécessite de mettre autour de la table tous les usagers, quel que soit leur âge, leur pratique, leurs contraintes, afin d'identifier et d'anticiper l'ensemble des besoins, mais aussi des conflits d'usage potentiels.

Un arbre à basket (Nantes)



Aire de fitness aménagée à côté d'un lavoir (Serrouville)

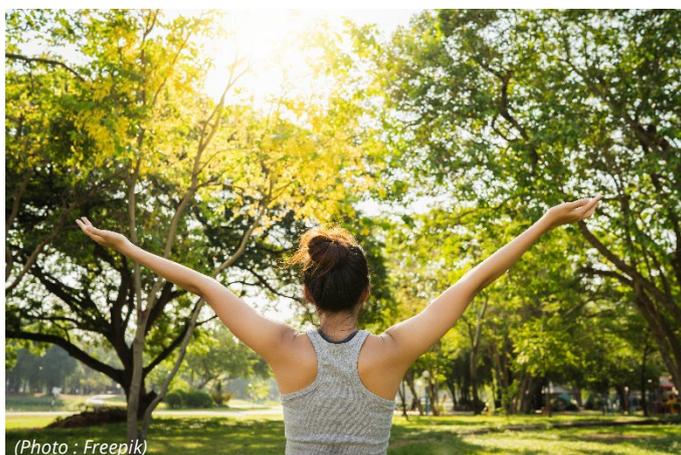


### 3.2.2 SE RECONNECTER A LA NATURE

L'épidémie de Covid-19 et les confinements successifs ont montré **un besoin et une appétence des populations pour une plus grande proximité avec la nature**. Ce changement de paradigme plaide pour accorder une plus grande place à la nature en ville dans les documents de planification.

**Dans le cadre d'une approche transversale entre l'urbanisme, le sport et la santé, la question de la reconnexion à la nature occupe une place centrale**, notamment autour :

- De la végétalisation des espaces urbains, qui amène notamment des zones de fraîcheur en période de canicule, favorisant la pratique d'une activité sportive ;
- De la désimperméabilisation des sols, en portant une attention particulière sur la nature des revêtements des cheminements doux, en privilégiant par exemple des revêtements souples et perméables, moins traumatisants pour les articulations d'un joggeur qu'un ruban de macadam ;
- De la difficile cohabitation avec les engins motorisés (voiture, camion, deux-roues) dans les espaces urbains sans aménagements doux (vitesse, gaz d'échappement, stationnement gênant, etc.)
- De l'impact positif sur la santé mentale et le bien-être des populations de la proximité d'un environnement naturel.



(Photo : Freepik)

### 3.2.3 LE SPORT, UN ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A PART ENTIERE

Enfin, il convient de garder à l'esprit que le sport est un des leviers à actionner pour favoriser la cohésion sociale des territoires. Dans sa pratique « institutionnalisée », il relève, pour la quasi-totalité des structures, du secteur associatif (association Loi 1901 ou relevant du droit local en Moselle) et bénéficie d'un large soutien financier des collectivités locales.

Ainsi, **à l'échelle du territoire de l'AGAPE, 28% des 1 810 associations œuvrent dans le milieu du sport** (clubs de sport, enseignement de disciplines sportives, gestion d'installation sportives, etc.). C'est sur Cœur du Pays-Haut (36%) et la CC du Pays-Haut Val-d'Alzette (31%) que cette part est la plus élevée. Elle est dans la moyenne sur le Grand Longwy et Terre Lorraine du Longuyonnais (28%), mais inférieure sur Orne Lorraine Confluences (24%) et la CC Bouzonvillois-Trois Frontières (23%).

Cette organisation fortement centrée autour du modèle associatif positionne **le sport comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire** : si son impact sur l'emploi demeure très limité (0,4% de l'emploi salarié privé en 2020 sur le territoire de l'AGAPE, 0,8% à l'échelle régionale), l'activité des associations sportives (manifestations sportives et festives, matériel) alimente une activité essentiellement locale (débits de boissons, alimentation, commerce de détail d'articles de sport, etc.).

Enfin, **la pratique d'une activité sportive ou de bénévolat au sein d'une structure renforce de manière informelle la solidarité et la cohésion sociale sur un territoire**. Par ailleurs, dans le schéma des déterminants de santé, les interactions sociales d'un individu sont reconnues comme ayant un effet bénéfique sur la santé.

**En soutenant le mouvement associatif sportif, les collectivités locales contribuent à renforcer cette cohésion sociale tout en contribuant à l'amélioration de l'état de santé, physique et mental, d'une partie de la population.**

### Initiation handball à Pôle Europe (Mont-Saint-Martin)



## 3.2.4 UNE STRATEGIE A DEFINIR SUR LE DEVENIR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La vétusté et l'inadaptation de certains équipements, associée à une diversification grandissante des pratiques invitent les collectivités à **définir une véritable stratégie pour le futur de leurs équipements sportifs**.

Au vu des enjeux en matière de transition écologique, de modernisation, d'adaptation aux pratiques, de futurs besoins qui émergeront, les équipements sportifs devront gagner en **sobriété énergétique** et en **polyvalence des usages**. D'autres demanderont en revanche une reconversion complète, avec un changement de vocation, soit pour passer d'une pratique sportive à une autre, soit pour une toute autre activité.

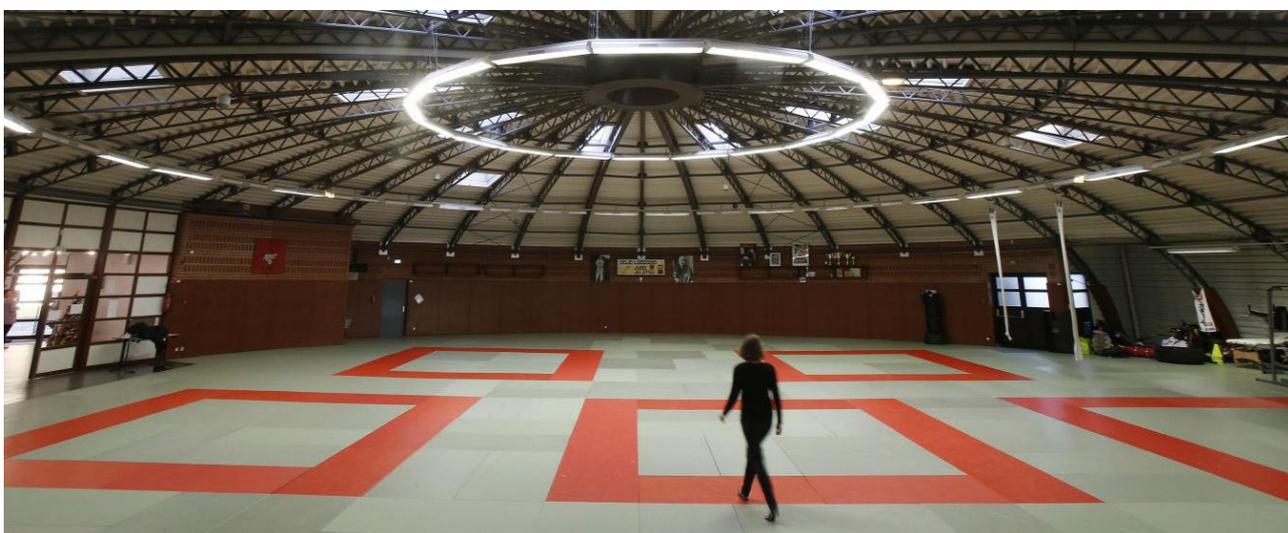
Pour illustrer ces choix qui se poseront aux collectivités, on peut évoquer le devenir des différentes piscines dites « Tournesol », construites à 183 exemplaires à la fin des années 70 dans le cadre d'un programme national, et, pour certaines, labellisées « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » et qui ont connu des destins variés :

- 73 n'existent plus (fermées, démolies ou détruites par un incendie) ;
- Une centaine est toujours en activité, dont certaines réhabilitées ou profondément rénovées (suppression de la coupole, démolition-reconstruction, etc.), dont celle de Longuyon, la seule encore existante en Meurthe-et-Moselle ;
- Une dizaine sont ou seront reconverties pour d'autres usages : boulodrome, arts du cirque, salle de sport, dojo, skate park

## Les piscines « Tournesol » : entre maintien de l'activité (Longuyon) et reconversion (Loos)



Source : Ville de Longuyon



Source : La Voix du Nord

Sur le territoire de l'AGAPE, certains équipements sont ou ont été l'objet de telles réflexions sur le devenir : patinoire de Herserange reconvertie en espace polyvalent, question du devenir de l'ancienne piscine de Longwy (reconversion envisagée en tiers-lieu dédié au numérique), ancienne piscine de Jarny reconvertie en espace multi-activités (périscolaire, CCAS intercommunal, salle des fêtes, future maison de santé...).

### A retenir

**Sport et santé réinterrogent les politiques publiques** : en premier lieu, la question du devenir des équipements sportifs est clairement posée. Hérités pour la plupart des mines et de la sidérurgie, ils représentent un défi majeur pour les collectivités, à l'heure de la transition énergétique et d'un enjeu de modernisation, posant clairement la question du rôle de l'intercommunalité.

Au-delà des seuls équipements, **la problématique du sport-santé réinterroge aussi la façon d'aménager la ville et les interactions entre le sport, l'urbanisme et la santé apparaissent finalement nombreuses** : espaces publics, nature en ville, économie sociale et solidaire et cohésion sociale constituent autant de champs sur lesquels la collectivité peut agir pour améliorer l'état de santé général de la population.

# Conclusion



Lors des Jeux Olympiques de 2024, de nouvelles disciplines (skateboard, surf, breakdance) vont éclipser des disciplines plus traditionnelles (karaté, 50 km marche). Cette évolution symbolise les mutations que connaît le mouvement sportif, qui sont autant **d'opportunités pour les territoires de diversifier la pratique sportive et donner un second souffle à des équipements** parfois vieillissants.

Plus près de nous, l'analyse de la dynamique sportive montre que si la pratique « encadrée » progresse, elle s'effondre chez les jeunes adultes et le maillage territorial s'affaiblit, avec 10% de structures en moins en 5 ans.

Cette dynamique peut inquiéter, dans un contexte où la pandémie de Covid-19 laisse entrevoir des conséquences à plus ou moins long terme sur la santé des populations. **Dans ce contexte, les dispositifs sport-santé sont, et seront, amenés à occuper une place grandissante dans les protocoles thérapeutiques.**

Au-delà de la seule question de la santé, le sport réinterroge les politiques publiques, notamment l'urbanisme : le devenir des équipements sportifs (transition énergétique, modernisation, mutualisation, reconversion), la place de la nature en ville, la cohésion sociale, l'économie sociale et solidaire, sont autant de passerelles reliant la thématique du sport au développement territorial.

**Pour un territoire, l'opportunité de se doter d'une politique sportive mériterait d'être analysée : soutenir une association sportive, moderniser des équipements sportifs, adapter l'espace public aux nouvelles pratiques, se reconnecter à la nature pour favoriser la pratique sportive peuvent générer des retombées positives en matière d'image, d'économie locale, de cohésion sociale ou de santé (physique et psychique).**







infoObservatoire est édité par l'AGAPE

agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord  
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de  
Développement

F-54810 LONGLAVILLE

tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33

[www.agape-lorrainenord.eu](http://www.agape-lorrainenord.eu) - [agape@agape-lorrainenord.eu](mailto:agape@agape-lorrainenord.eu)

Association Loi 1901

ISSN : 1266-9652 - Dépôt Légal : 1<sup>ère</sup> trimestre 2022

Président et directeur de la publication : Fabrice BROGI

Directeur et responsable de la publication : Julien SCHMITZ

Rédaction : Michaël VOLLOT

Conception graphique : Virginie LANG-KAREVSKI



**Contact :** Michaël VOLLOT  
chargé d'études « Observatoires et  
Développement Humain »  
[mvollot@agape-lorrainenord.eu](mailto:mvollot@agape-lorrainenord.eu)  
Tél : (+33) 03 55 26 00 24